



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 août à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personnes excusées** : Monsieur Jean-Joël GIL, Adjoint (pouvoir à Marie-Thérèse HERBINIER), Madame Sandy CLEMENT, conseillère (pouvoir à Madame Martine SOREL),

•**Personne absente excusée** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du Conseil du 29 juin 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité

### Délibération 2023-34 : Cession gratuite de terrain au profit de la commune

Madame le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 12/08/2023, Monsieur et Madame MATHIEU propriétaires de la parcelle situées sur le bourg d'Ambleville et cadastrées section B n°531, souhaitent en faire don à la commune, sans contrepartie.

Madame le Maire précise que cette cession de parcelle permettra de solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux de ruissellement et de les canaliser vers le Rû.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

### Délibération 2023-35 : Vente maison et terrain du Vaumion

Madame le Maire informe le conseil que pour conclure la vente de la maison et terrain du Vaumion appartenant à la commune, il convient de faire apparaître sur une délibération les renseignements suivants, à la demande du notaire :

- Ces biens sont vendus à la SCI JMRLSM pour un montant de 55 000 euros, dont 7 000 euros de commission dus par la commune à l'agent immobilier

Après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 1 Voix contre, 0 Abstention

### Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

La secrétaire de séance

Martine SOREL

Sylvie LEFRANCOIS